

NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET BUDGET PREVISIONNEL 2025

DU CCAS

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

I. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2024

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Le compte administratif de l'année 2024 est marqué par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 1270.31€ par rapport à l'année 2023 qui correspond aux charges générales au chapitre 11. Ce qui pourrait s'expliquer par l'inflation des produits alimentaires.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Le compte administratif de l'année 2024 est marqué par une hausse des recettes de 2548.80 €.

Malgré la hausse des recettes de fonctionnement, les dépenses restent toujours importantes et il a fallu prendre dans les excédents des années précédentes soit 1509.47 € pour avoir un résultat positif.

Le Compte Administratif du CCAS d'Ormes ne possède pas de section d'investissement, il n'a pas de personnel et pas d'emprunt en cours.

II. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2025

Le budget prévisionnel du CCAS doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 21467 €.

Les charges générales ont été prévues à la hausse soit 1860.97 €.

Une subvention pour les cours de natation est prévue à la baisse soit 400 € par rapport à l'année 2025.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 21467€ au total

Les recettes des produits exceptionnels correspondant à la vente des repas est revu à la hausse soit 699 € afin de pallier l'augmentation des coûts de l'alimentation.

Le Compte Administratif du CCAS d'Ormes ne possède pas de section d'investissement, il n'a pas de personnel et pas d'emprunt en cours.

Le Maire
Stéphane Gros

